



15ème législature

| | | |
|--|---|--|
| Question N° : 1547 | De M. Yannick Haury (La République en Marche - Loire-Atlantique) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Éducation nationale | | Ministère attributaire > Éducation nationale |
| Rubrique >enseignement | Tête d'analyse >Bilan rentrée scolaire 2017 - Rentrée en musique | Analyse > Bilan rentrée scolaire 2017 - Rentrée en musique. |
| Question publiée au JO le : 03/10/2017 Réponse publiée au JO le : 20/03/2018 page : 2321 | | |

Texte de la question

M. Yannick Haury interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la rentrée scolaire 2017. Parents d'élèves, enseignants et élus se félicitent de la réussite de cette rentrée. Le retour à la semaine de 4 jours dans les communes qui l'ont décidé s'est fait sans difficulté. De même le dédoublement des classes de CP dans les réseaux d'éducation prioritaire, mesure phare du programme du président de la République pendant la campagne, a pu être mis en œuvre dès la rentrée. Il souhaite qu'il lui fasse un retour sur l'opération « la rentrée en musique » lancée dans de nombreux établissements à son initiative.

Texte de la réponse

La première « Rentrée en musique » a eu lieu dans les écoles, les collèges et les lycées publics et privés, le 4 septembre dernier. Il ressort des évaluations faites de cette opération que plus de 8 200 écoles et établissements ont déclaré avoir pris part à ce temps fort, parmi lesquels principalement des écoles (50 % des répondants à l'enquête effectuée), suivies par les collèges (48,5 %) et les lycées (46,9 %). Les équipes éducatives ont fait preuve d'une grande créativité dans le choix des manifestations organisées dans ce cadre. En effet, outre les concerts d'orchestres et/ou de chorales, la « Rentrée en musique » a pris des formes très variées : présentations d'instruments de musique, interventions de luthiers, créations de Flash Mob et de cup song 1 (percussions avec des gobelets), etc. De très nombreux partenaires se sont associés à cette manifestation : les parents d'élèves, les collectivités territoriales, les associations, les conservatoires, des artistes, des bibliothèques, des retraités, la presse, etc. Au vu de la réussite de cette opération, la "Rentrée en musique" sera reconduite en 2018. Elle fait clairement état de l'engagement véritable des équipes éducatives en faveur de l'éducation musicale et s'inscrit, plus largement, dans une politique d'éducation artistique et culturelle ambitieuse.